Consignes pour la présentation du travail d'attestation

Le travail sera **dactylographié** (police : Times New Roman ; taille de police : 12 ; interligne : 1,5). S'il est rédigé sur table, l'écriture devra être parfaitement lisible. Les pages seront numérotées. Vous pouvez indiquer les différentes parties de votre travail par des sous-titres.

Les **notes** seront placées en bas de page. L'appel de note est mis « en exposant ». S'il suit une citation, il se trouvera immédiatement *avant* les guillemets de fermeture.

Les **références** aux textes retenus pour l'exemplification figureront en notes. On respectera le modèle suivant, tant pour l'ordre des indications que pour le caractère typographique à adopter : Nom de l'auteur, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, maison d'édition, [le cas échéant] « collection », année de publication, [le cas échéant] page. (N.B. : dans un texte manuscrit, l'italique peut être remplacé par le soulignement).

Ex. : Balzac, Honoré de, *Le Lys dans la vallée*, Paris, Gallimard, « Folio », 1972, p. 82.

S'il s'agit d'un article, d'une nouvelle, d'un poème, d'un essai ou d'un chapitre, on placera le titre entre guillemets, avant celui de l'ouvrage, lui-même précédé de la préposition *in*.

Ex. 1 : Diderot, Denis, « Les Deux Amis de Bourbonne », *in Quatre Contes*, Genève, Droz, 1964, pp. 41-68.
Ex. 2 : Baudelaire, Charles, « La Chevelure », *in Les Fleurs du mal* ; *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1975, t. I, p. 26.
Ex. 3 : Montaigne, Michel de, « Du Pédantisme », *in Essais*. *Livre premier*, Paris, LGF, « Le Livre de Poche », 2002, p. 260.

Une fois que la référence complète a été donnée, il n'est plus nécessaire de la répéter dans son intégralité. On pourra se contenter de signaler entre parenthèses, au sein même du travail (*après* la fermeture des guillemets de citation), la page à laquelle on renvoie.

Pour les renvois à un poème, on prendra soin de préciser le(s) vers par leurs numéros ; dans le cas d'une pièce de théâtre, on précisera l'acte (en chiffres romains) et la scène (en chiffres arabes).

Ex. : Molière, *Le Misanthrope*, I, 1, v. 32.

Les **citations** doivent être signalées par des guillemets (mais **pas** par des italiques, contrairement à ce qui se fait dans la presse). Vous éviterez de citer un passage trop étendu, optant autant que possible pour l'insertion des éléments les plus probants du texte à l'intérieur de votre propre démonstration, voire de vos propres phrases, toujours entre guillemets. Si une longue citation s'impose absolument, il est recommandé de la distinguer par une marge plus large et par l'emploi d'un interligne plus serré (1 au lieu de 1,5), d'un caractère typographique plus petit (10 au lieu de 12 points) ; dans ce cas, on ne la placera pas entre guillemets.

Il est possible de supprimer les éléments inessentiels d'une citation, pour autant qu'on le signale par des crochets encadrant trois points ([...]). Toutefois, il est impératif que la cohérence tant du sens que de la syntaxe soit respectée. Il est donc exclu de n'indiquer que les premiers et les derniers mots du texte cité.

A l'inverse, il est parfois nécessaire d'ajouter quelque précision : celle-ci sera elle aussi placée entre crochets.

Ex. : « Elle [Mlle de la Chaux] sentit toute la justesse de mon observation ».

Pour les mêmes raisons, des substitutions sont également possibles.

Ex. : Le narrateur explique qu'il « laiss[a] passer quelques jours entre cette scène et [sa] première visite ». (Le texte portait « je laissai » et « ma »).

On ne signalera pas toutefois les modifications sans conséquences (minuscule pour majuscule ou l'inverse, selon la place où vous insérez la citation dans votre phrase) ; et votre propre ponctuation se substituera (après la fermeture des guillemets) à celle de la citation si la syntaxe l'impose (virgule à la place d'un point si votre phrase se poursuit, ou l'inverse si elle s'achève ici).

Les termes les plus importants de la citation peuvent être mis en évidence par un soulignement (ou l'italique), pour autant que vous le précisiez à l'extérieur des guillemets.

Ex. : Au silence succède « un rire *convulsif* » (nous soulignons).